

**MAIRIE DE BUELLAS**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D2026 04 28 001**

Nombre de conseillers :  
En exercice 19  
Présents 18  
Pouvoirs 1  
Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 22 avril 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER  
Françoise BOUVET Daniel DUFOUR Amélie RAPHANEL Sylvain SAUNIER Josette BALFIN Yves  
REYMOND Justine JAMBON Kevin COLSON Michel BERAUDIER Ludivine GONNET Freddy  
COTTET Medhi BELATROUS Monique MATUSZEZAK Caroline MICHON

Pouvoirs : Brigitte LAVIROTTE à Justine JAMBON

Absents et excusés : Brigitte LAVIROTTE

Secrétaire de séance : Amélie RAPHANEL

**OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025 – budget général**

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 novembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-14 qui prévoit que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget principal de Buellas ;

VU le CFU du budget principal de BUELLAS ;

CONSIDERANT que le CFU est un document budgétaire qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public.

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

CONSIDERANT que le maire de la commune ne doit pas prendre part au vote. Il convient de désigner un président pour faire voter le CFU 2025.

CONSIDERANT que Monsieur Yves GALIEGUE désigné en qualité de président de séance.

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	900 004,19	1 315 673,43	2 215 677,62
	Recettes réalisées (1)	B	330 347,69	1 411 495,25	1 741 842,94
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	950 390,00	1 944 500,00	2 894 890,00
	Dépenses réalisées (1)	E	665 795,06	1 062 488,64	1 728 283,70
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-335 447,37	349 006,61	13 559,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	50 385,81	628 826,57	679 212,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-285 061,56	977 833,18	692 771,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-285 061,56	977 833,18	692 771,62

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à l'exclusion de Madame Nathalie AZNAR, Maire, qui ne prend pas part au vote :**

- **Approuvent le CFU 2025 tel que présenté et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Certifiée conforme aux écritures  
 Au registre sont les signatures  
 A Buellas, le 28 avril 2026  
 Nathalie AZNAR - Maire